



CONSEIL COMMUNAL
1176 SAINT-LIVRES

St-Livres, le 26 septembre 2022 *SH*

**Procès-Verbal du
Conseil Communal
Du 15 septembre 2022 à 20h00
À la salle du Conseil**

Présidence : Monsieur Cédric FRUTIG

30 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués

6 membres excusés : Romain BOURGEOIS, Sébastien DEGLISE, Bastien PELLET, Denis PELLET, Florian ROY, Esteban URIARTE

24 membres sont présents

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20h00.

En préambule, il donne lecture de l'ordre du jour qui ne subit aucune modification.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022
2. Préavis N° 03/2022 : Arrêté d'imposition 2023-2024 et rapport de la commission de gestion
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du bureau
5. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté tel que présenté à l'unanimité moins une abstention.

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022*

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers par mail en date du 12.07.2022. **M. Le Président** met le procès-verbal en discussion.

Mme Laure LEOPIZZI ROMANO se réfère à son intervention, à la page 4/5. Elle explique avoir relaté une information qui lui a été donnée par un citoyen et n'a pas vu personnellement des enfants se balancer sur l'arbre. Elle ajoute que cela a une importance car elle a à cœur d'écouter et relayer les informations transmises par les habitants de St-Livres et non de jouer un rôle de police au sein du village.

Le 3^{ème} paragraphe du point n° 10, à la page 4 sera donc modifié comme suit :

Mme Laure LEOPIZZI ROMANO explique avoir été informée par des citoyens que certaines branches de l'arbre situé sur la place de jeux devraient être coupées. Il s'agit de l'arbre qui se trouve à côté de la table. Des enfants y ont été vus se balancer dangereusement. Elle pense que c'est un petit geste qui pourrait éviter un accident.

A l'unanimité moins cinq abstentions, les conseillers acceptent le procès-verbal de la séance du 23.06.2022 tel que modifié.

2. *Préavis N° 03/2022 : Arrêté d'imposition 2023-2024 et rapport de la commission de gestion*

M. Stéphane PELLET, rapporteur, donne lecture du rapport établi par la commission de gestion après analyse du préavis N° 03/2022 (*rapport envoyé par mail en date du 13.09.2022*). En conclusion, elle invite les membres à accepter le préavis Municipal tel que présenté.

M. Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Président** procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°03/2022, soit :

- d'adopter le nouvel Arrêté d'imposition communal pour les années 2023 et 2024,
- de fixer le taux d'imposition sur le revenu et la fortune, l'impôt sur le bénéficiaire et l'impôt sur le capital des personnes morales, ainsi que l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise à 69% par rapport à l'impôt cantonal de base,
- de maintenir les autres postes de l'arrêté en vigueur sans changement.

3. *Communications de la Municipalité*

- **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, prend la parole pour les deux points suivants :
 - **Pick e-bike** : ce service de location de vélos électriques est désormais disponible à côté du bâtiment communal. Un contrat de trois mois a été conclu à titre d'essai. Suite à cette période un bilan sera établi et une décision prise quant à la suite
 - **Déchetterie** : **M. François PRIMAULT** a été engagé en qualité d'adjoint et **M. Frédéric PACHE** en tant que remplaçant.
- **M. Frank NUSSBAUM, Municipal** explique que le contrat de bail de l'Aubergiste a été résilié pour l'échéance, à savoir le 30.09.2023. Le tenancier a fait recours auprès du Tribunal des Baux qui lui a octroyé un délai de cinq ans. Le contrat actuel prendra donc fin le 30.09.2028. En outre, la Municipalité s'est vue obligée de réaliser certains travaux dans l'Auberge avant la fin de l'année 2022.
- **M. Carlos ALVES, Municipal** informe que le Jardin du souvenir a été réalisé dans le cimetière du village. Il rappelle que cela avait été approuvé dans le budget accepté il y a deux ans, à hauteur de Frs 10'000. – environ. Toutefois, ces travaux ont engagé des frais supplémentaires d'environ Frs 15'000. – notamment pour les aménagements paysagers.

4. *Communications du bureau*

M. Le Président prend la parole :

- Tamedia : cette société souhaite transmettre un sondage à tous les conseillers et pour ce faire souhaiterait obtenir les adresses mails de tous les membres. **Mme Béatrice FLEURY** demande quel est le sujet du sondage. **M. Le Président** l'ignore. A l'unanimité moins une abstention, les conseillers refusent de transmettre leurs coordonnées
- Votations : les prochaines votations auront lieu le 25 septembre et 27 novembre. Il rappelle que chacun peut venir déposer son enveloppe dans l'urne entre 10h00 et 11h00
- Prochaine séance : **jeudi 8 décembre 2022 à 19h00**, sera suivie du repas de fin d'année

- Repas de fin d'année du Conseil : **M. Le Président** explique que décision a été prise de faire le repas de fin d'année à la Grande-Salle, il sera réalisé par un traiteur pour l'heure encore inconnu. Il n'a pas eu de bons échos suite au repas 2021 à l'Auberge. Cette option permet de rester au village et éviter de prendre la voiture. **M. Lionel PELLET** comprend que certains ont des différends avec l'aubergiste qui peut-être n'a pas fait tout juste mais cela reste l'Auberge du Village et il estime dommage que le Conseil ne s'y rende pas pour son souper de fin d'année. Il trouverait judicieux de jouer le jeu ne serait-ce que pour faire vivre ce bâtiment communal. **M. Le Président** entend cette remarque. Il ajoute que l'organisation du souper 2021 a été compliquée du début à la fin et pour finir les retours n'ont pas été formidables. C'est pour ces raisons qu'il a été décidé de procéder différemment cette année. Il conclut que cela ne signifie pas que le Conseil ne retournera pas à l'Auberge les années futures.

5. *Propositions individuelles*

- **M. Sébastien PELLET**, demande s'il est prévu de nettoyer les rigoles sur le chemin des Sergères car elles sont pleines et en cas de pluie, cela déborde sur le chemin.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, répond que les propriétaires de terrains ont été priés de nettoyer la route et les rigoles suite aux dernières pluies. La route a été nettoyée mais pas les rigoles, une relance leur sera donc envoyée.

- **M. Laurent FRUTIG** a été approché par un habitant à propos des poubelles servant aux excréments des chiens. Il semblerait qu'il n'y ait pas de poubelle dans la zone des jardins des Riettes, précisément la rue qui part de la Rue des Artisans pour mener aux jardins, alors que de nombreux propriétaires de chiens s'y rendent. Serait-il envisageable d'ajouter une nouvelle poubelle dans cette zone ?

M. Carlos ALVES, Municipal, rappelle qu'il y a une poubelle de ce type vers la Fontaine des lessiveuses, une autre devant l'église puis plus loin à l'entrée du village et à l'entrée de la forêt, devant les vignes. Il n'est pas prévu d'en installer davantage, d'autant plus que lorsqu'elles sont vidées, une fois par semaine, elles sont loin d'être pleines.

- **Mme Laure LEOPIZZI ROMANO**, souhaite avoir des informations sur le dossier relatif à l'eau.

M. Carlos ALVES, Municipal, répond que Mandaterre a terminé son étude et a remis le calcul établi pour la compensation à verser aux agriculteurs concernés, à la Confédération. La Commune attend désormais l'accord de la Confédération sur les indemnités qui seraient à payer aux agriculteurs. Une fois l'accord reçu, il faudra discuter avec les principaux intéressés et leur proposer ces indemnités pour qu'ils modifient leurs cultures sur ces terrains précisément. Cela avance petit à petit.

M. Le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et leur engagement. Il clôt l'assemblée à 20h15.

Le Président

La Secrétaire

Cédric FRUTIG

Sabine HÉDIGUER